



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 21-F  
7 janvier 1998  
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

*Pour information*

Point de l'ordre du jour: 3.1

SÉANCE PLÉNIÈRE

**Kenya (République du)**

RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET  
INITIATIVES PRISES PAR LA KPTC PENDANT LA PÉRIODE 1994-1998

**1 Introduction**

Les télécommunications contribuent au développement, facteur dont le Kenya a tenu compte dans ses plans de télécommunication. Ce pays a mis en place une politique visant délibérément à améliorer les services de télécommunication au niveau national et en particulier dans les zones rurales.

On trouvera ci-après la description de quelques réalisations et initiatives du Kenya dans le domaine des télécommunications.

**2 Réalisations**

Taux de pénétration	1994	1997	1998 (Prévisions)
Nombre total de lignes directes	228 522	269 773	332 681
Lignes directes pour 100 habitants	0,89	0,99	1,1
Taux d'automatisation (%)	93,8	95,4	96,3

**Zones rurales (où vit 80% de la population)**

LIGNES DIRECTES.....

LIGNES DIRECTES.....

Technologie et numérisation.....

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés • de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

La KPTC a mis en oeuvre des systèmes numériques dans les parties "transmission" et "commutation" du réseau, à savoir:

		<b>1994</b>		<b>1998</b>
Centraux	Environ	48%	Environ	60%
Transmission	Environ	85%	Environ	50%

### **3 Télécommunications internationales**

Pendant la période considérée, le Kenya a mis en place un deuxième centre tête de ligne international/station terrienne à Kericho (Kenya occidental), et appliqué les techniques de diversité d'emplacement et d'acheminement vers le satellite situé au-dessus de la Région de l'océan Indien (63°). Ce site abrite aussi un centre de communication de microstation, mis en oeuvre en 1997, pour les communications téléphoniques et de données, l'objectif étant d'améliorer les communications de données à l'intérieur et à l'extérieur du Kenya.

### **4 Préparation à la création d'un environnement concurrentiel**

La KPTC, organisme public qui est autorisé à exploiter et à fournir des services de télécommunication au Kenya, a adopté des mesures propres à créer l'environnement concurrentiel qui devrait recevoir l'aval du Gouvernement. Les initiatives concrètes indiquées ci-après ont été prises pendant la période considérée.

Réorganisation et restructuration du cadre existant, désormais tourné vers la clientèle, c'est-à-dire création d'un Département commercial en complément des unités commerciales chargées de traiter les questions commerciales particulières.

Révision de la loi de la KPTC instituant la scission des Postes et Télécommunications en quatre secteurs distincts:

- Telekom Kenya
- Posta Kenya
- Communications nationales du Kenya
- Secrétariat de la politique des télécommunications qui dépendra du ministère des Transports et des Communications.

La nouvelle loi est sur le point d'être promulguée.

### **5 Conclusion**

Pendant la période 1994-1998, le Kenya a subi, à l'instar d'autres pays, des modifications d'ordre structurel. Il est prévu que les modifications de la politique applicable en la matière conduisent à un essor encore plus rapide des télécommunications.